

# **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – APPEL D'OFFRES**

## **1. ORGANISME ACHETEUR**

L'organisme acheteur est la commune du PUY-SAINTE-REPARADE dont les coordonnées sont :

Mairie du Puy-Sainte-Réparate  
Hôtel de Ville  
2 avenue des Anciens combattants  
13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE  
Tél : 04-42-61-82-36  
Fax : 04-42-61-95-87  
[www.ville-lepuysaintereparate.fr](http://www.ville-lepuysaintereparate.fr)

## **2. POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur est la commune du PUY-SAINTE-REPARADE.  
Collectivité territoriale. Services Généraux des Administrations publiques.  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

## **3. OBJET ET ETENDU DE L'ACCORD-CADRE**

### **3.1 Objet**

La présente consultation concerne les travaux de restructuration des réseaux humides sur la commune du Puy Sainte Réparate.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront en Janvier 2018.

### **3.2 Mode de passation**

La présente Consultation s'inscrit dans une procédure d'appel d'offre ouvert. Elle est soumise aux dispositions de l'article 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **3.3 Type de contrat**

Accord-cadre, de travaux publics, à bons de commande en application des articles 78, 79 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **3.4 Décomposition de la consultation**

Le Maître d'Ouvrage n'étant pas en mesure d'assurer les missions d'organisation, de pilotage et de coordination et, afin de ne pas complexifier les prestations d'un point de vue technique et limiter ainsi la répercussion financier d'un découpage inopportun, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### **3.5 Lieu d'exécution**

Commune du PUY-SAINTE-REPARADE (13610).

### **3.6 Montant des prestations**

Le marché est passé pour une durée de 4 ans avec un minimum de 500 000€ par an et sans montant maximum.

## **4. NOMENCLATURE CPV**

**45000000-7** Travaux de construction

**45232151-5** Travaux de remise à neuf de conduites d'eau

## **5. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **5.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **5.2 Profil du cocontractant**

En cas de groupement, la forme imposée par l'entité adjudicatrice après attribution est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra être contraint d'assurer sa transformation, telle qu'il est indiqué ci-dessus, pour la bonne exécution du marché.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements,

le mandataire étant nominativement désigné dans l'Acte d'Engagement. A défaut de cette désignation, l'opérateur économique énuméré le premier dans l'acte d'engagement est le mandataire.

### **5.3 Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **6. CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE**

### **6.1 Durée de l'accord-cadre**

Le présent accord-cadre a une durée de quatre (04) ans ferme.

### **6.2 Modalités de financement**

Financement par le budget communal et budgets annexes.

### **6.3 Modalité de paiement**

Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique.

La commune procédera au paiement des sommes dues par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception par la commune des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéficiaire d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du

délai, selon les modalités d'application prévues par le Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

## **7. DOSSIER DE CONSULTATION**

### **7.1 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation fourni au candidat comprend les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Acte d'Engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Bordereau des Prix Unitaires
- Détail Quantitatif Estimatif
- Plans

Nota Bene : les plans sont fournis à titre indicatif. Ils représentent le planning prévisionnel envisagé. Ce programme est susceptible d'évoluer et ne représente en aucun cas une pièce contractuelle.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Aucune demande de DCE ne sera prise en compte si elle est envoyée par mail.

Le DCE doit être, de préférence, retiré sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Le dossier de consultation pourra également être retiré ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), après demande écrite (courrier ou fax), aux coordonnées ci-dessous :

Mairie du Puy-Sainte-Réparade  
Hôtel de Ville  
Direction Générale des Services  
2 avenue des Anciens combattants  
13610 LE-PUY-SAINTE-REPARADE

Fax : 04-42-61-95-87

### **7.2 Modification de détails par le pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai court à compter de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en langue Française et comprendront les documents suivants :

### **A – Documents relatifs à la « candidature »**

#### **Situation juridique - références requises**

1. **Lettre de candidature** et habilitation du mandataire par ses cotraitants (Modèle DC1 ou papier libre),
2. **Déclaration du candidat** (Modèle DC2)
3. La **copie du ou des jugements** prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
4. La **déclaration sur l'honneur dûment datée et signée** du candidat justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner prévues aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

#### **Capacité économique - Références requises**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration approuvée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### **Référence professionnelle et capacité technique - références requises**

1. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2. Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
3. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
4. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
5. Certificats de Qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant l'opérateur économique que ceux exigés des candidats par l'entité adjudicatrice ainsi qu'un engagement écrit de celui-ci.

Les équivalences FNTP demandées sont :

- 341 assise de chaussée
- 3421 enrobé classique
- 3451 pavé et dalle en pierre naturelle
- 346 pose de bordures
- 347 ouvrages divers en maçonnerie
- 5118 canalisation pression <DN 300 en site urbain
- 5143 profondeur tranchée<3.5m avec nappe
- 5161 pose de canalisation >600mm

Plusieurs commandes peuvent être données en même temps. Le candidat doit apporter les preuves de ses capacités matérielles et humaines en adéquation avec cette possibilité.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 du Code du Travail ou DC 6,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou DC 7

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **B - Documents relatifs à l' «offre»**

Les offres seront rédigées en langue Française et comprendront les pièces particulières énumérées à l'article 2(a) du C.C.A.P, à savoir :

- Acte d'Engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Bordereau des Prix Unitaires
- Détail Quantitatif Estimatif
- Mémoire justificatif daté et signé ayant valeur contractuelle faisant ressortir les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document devra notamment faire apparaître :
  - les moyens matériels affectés au chantier,
  - les moyens humains (avec détail des équipes) affectés au chantier,
  - les dispositions prises en matière de gestion environnementale du chantier,
  - les dispositions prises en matière de sécurité du chantier,
  - les fiches techniques concernant les principales fournitures et matériaux utilisés,
  - la méthodologie détaillée d'exécution.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

## **9. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Les offres seront présentées sous pli cacheté comportant 2 enveloppes; ce pli portera l'adresse suivante :

Mairie du Puy Sainte Réparate

Hôtel de Ville

2 avenue des Anciens combattants.

13610 LE PUY SAINTE REPARADE

avec la mention : « **Programme de restructuration des réseaux humides sur la commune du Puy Sainte Réparate** »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »

Il devra être remis contre récépissé en Mairie du Puy Sainte Réparate – 2 avenue des Anciens combattants. 13610 LE PUY SAINTE REPARADE - avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement, ou, s'il est envoyé par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Si le pli est remis en main propre, il devra l'être contre récépissé aux jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi et Samedi de 8h30 à 12h fermé l'après midi

Le pli contiendra les documents relatifs à la candidature en enveloppe 1, et à l'offre en enveloppe 2, demandés aux articles 3.3.A et 3.3.B du présent document.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **Transmission sous support électronique :**

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

En revanche, la transmission des documents sur un seul support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent Règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le pouvoir adjudicateur offre, par voie électronique et à compter de la présente publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, un accès libre, direct et complet aux documents de la consultation à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) à la rubrique Veille marchés – Téléchargements – Télécharger les DCE.

## 10. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60, 62, 63 et 64 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics. Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critère de jugement des offres	Coefficient de pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique (au vu du mémoire technique)	40%

## 11. AVANCES

### Avances

Dans les cas où le montant minimum du bon de commande est supérieur à 50 000 € H.T., une avance est accordée en une seule fois sur la base de ce montant minimum, conformément à l'article 110 du DMP 2016.

Lorsque le montant minimum du bon de commande est inférieur à 50 000 € H.T. aucune avance n'est accordée conformément à l'article 110 du DMP 2016.

Le titulaire peut refuser le versement de l'avance.

## 12. MODALITES DE PAIEMENT

Conformément à la Loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 et à l'Ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, les modalités de facturation dématérialisée sont applicables au présent marché.

Les demandes de paiement devront porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro marché ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la date d'exécution des travaux ;
- le montant des travaux admis, établi conformément au détail des prix unitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections ;
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché ;
- le montant total TTC des travaux livrés ou exécutés (incluant, le cas échéant le montant de la TVA des travaux exécutés par le ou les sous-traitants) ;
- la date de facturation ;
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie du Puy Sainte Réparate - Hôtel de Ville - 2 avenue des Anciens combattants.  
13610 LE PUY SAINTE REPARADE

Toute entreprise souhaitant passer à la facturation électronique dématérialisée en a la possibilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en créant un compte sur le portail Chorus Pro, à l'adresse suivante : [www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)

### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements techniques et administratifs complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude,

**Les candidats sont invités à préférentiellement transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dont l'adresse est la suivante: [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de remise des offres**

Les candidats pourront également faire parvenir, une demande écrite **aux deux adresses** suivantes

- [dgs@mairie-lepuysaintereparade.com](mailto:dgs@mairie-lepuysaintereparade.com)
- [commandepublique@mairie-lepuysaintereparade.com](mailto:commandepublique@mairie-lepuysaintereparade.com)

Une réponse sera alors adressée six jours avant la date limite **via la plateforme uniquement** à toutes les entreprises ayant retiré le dossier (**hors retraits anonymes**).

### 14. VOIES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille  
22 Rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 06  
Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif  
22 Rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 06  
Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

**Date d'envoi à la publication : mardi 17 octobre 2017.**